

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.

[www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD](http://www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD)

## BANQUES

Représentants des travailleurs	UNI-EUROPA FINANCE (ex- EURO-Fiet) (2000) <a href="http://www.uniglobalunion.org/Apps/iportal.nsf/pages/20090205_yfm6En">http://www.uniglobalunion.org/Apps/iportal.nsf/pages/20090205_yfm6En</a>
Représentants des employeurs	European Banking Federation (EFB) (1960) <a href="http://www.ebf-fbe.eu/">http://www.ebf-fbe.eu/</a>
	European Savings Banks Group (ESBG) (1963) <a href="http://www.esbg.eu/">http://www.esbg.eu/</a>
	European Association of Co-operative banks (EACB) (1970) <a href="http://www.eurocoopbanks.coop/">http://www.eurocoopbanks.coop/</a>

### Comité de dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	1990
CDSS :	1999
Règlement intérieur :	19/11/1999
Programme de travail :	2006

[Aperçu général du secteur](#)

[Acteurs et défis](#)

[Résultats](#)

[Textes conjoints](#)

## **APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR**

**Le rôle des banques dans l'économie est de faire commerce de l'argent : récolter les dépôts des particuliers, accorder des prêts commerciaux, financer des investissements productifs. Dans les années 1990, le monde bancaire européen a connu la révolution des « 3 D » : déréglementation, désintermédiation et désécialisation. Aujourd'hui, les banques peuvent offrir tous les services financiers à leurs clients : dépôt, prêt, crédit hypothécaire, assurances, valeurs mobilières, etc. Leurs activités sont, depuis la crise financière de 2008-2009, sous la loupe des législateurs nationaux et européens.**

Au cours des 15 ou 20 dernières années, le secteur bancaire européen a été marqué par de profondes évolutions: forte diversification des activités, nombreuses fusions d'établissements (en raison notamment de l'achèvement du marché unique européen et de la monnaie unique), accroissement de la taille des établissements, et renforcement de la concurrence. Le secteur a connu une baisse du nombre d'institutions de crédit (9 770 en 1993 ; 8 348 en 2007) mais un accroissement de leur taille. Résultats : le secteur est de plus en plus concentré : les cinq premières institutions de crédit représentaient, en 2007, 44,3% du total des actifs de l'Union (European Central Bank, *EU Banking structures*, October 2008).

Avec la crise financière et économique de 2008, le palmarès des plus grandes capitalisations bancaires européennes a certes été bousculé, mais le secteur est resté très concentré, voire davantage (HSBC, Barclays au Royaume-Uni, Santander en Espagne, BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale en France, Crédit suisse, UBS, ING et ABN Amro aux Pays-Bas, etc.)

Sur le plan de l'emploi, celui-ci a crû jusqu'en 2007, atteignant quelque 3,18 millions d'actifs. Mais la crise financière a été en 2009 à l'origine d'importantes destructions d'emploi. Uni-Europa [évalue](#) à 200 000 le nombre d'emplois qui pourraient être détruits par la crise dans le secteur en Europe et en Amérique du Nord.

En ce qui concerne les enjeux européens, il faut tout d'abord noter que le secteur bancaire est relativement peu intégré au niveau communautaire, en particulier dans le domaine de la banque de détail. Au niveau de l'UE, 71% du total des actifs bancaires sont détenus par des institutions de crédit domestiques. L'intervention d'acteurs étrangers sur les marchés domestiques, très faible dans les pays de la zone euro, est plus marquée dans les pays d'Europe centrale et orientale, en lien avec le rôle important qu'y jouent les filiales des groupes bancaires de la zone euro.

Par ailleurs, même si la majorité des fusions et acquisitions ont lieu entre institutions bancaires nationales, on peut relever depuis 2003 l'apparition de fusions-acquisitions transfrontalières (rachat de groupe espagnol Santander par la banque britannique Abbey National en 2004, de l'allemand HVB par UniCredito Italiano en 2005, prise de contrôle du néerlandais ABN AMRO Holding par la Royal Bank of Scotland, Fortis, Banco Santander en 2007, rachat de Fortis par BNP Paribas en 2008...).

Depuis la fin des années 1990, l'un des principaux objectifs de l'activité législative communautaire dans ce secteur a été de promouvoir l'intégration financière

européenne. La Commission a par exemple travaillé à la convergence des pratiques de contrôle et a cherché, en particulier à partir de 2005, à [renforcer la concurrence](#) entre prestataires de services au sein de l'UE, en particulier sur les marchés de détail. Elle a par ailleurs élaboré une [proposition de directive](#) visant à harmoniser le traitement des demandes de fusion et d'acquisition dans l'UE pour limiter les obstacles réglementaires ou l'ingérence politique dans ce domaine.

Mais avec la crise financière, cet agenda politique a été bousculé. En un premier temps, cette crise a conduit à une intervention massive des Etats pour sauver les banques de la faillite, et à une [consolidation du secteur](#) (rachat par la Commerzbank de la Dresdner Bank et de IKB par Lonestar en Allemagne, fusion des groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire en France, rachat de Fortis par BNP Paribas). En un second temps, la nécessité d'une supervision et d'une régulation plus strictes, empêchant les banques dites « systémiques » de prendre des risques inconsidérés pour l'économie tout entière est devenue une priorité politique. Mais cette priorité politique demeure très délicate à mettre en œuvre au niveau européen, tant certains États membres demeurent jaloux de leurs prérogatives dans ce secteur.

## ACTEURS ET DÉFIS

**Au niveau national, les organisations syndicales sont généralement bien implantées dans le secteur bancaire et le dialogue social peut être considéré comme un facteur de paix sociale. Au niveau européen, les partenaires sociaux ont engagé en 1990 un dialogue social européen dans un groupe de travail informel, qui s'est ensuite poursuivi au sein du Comité de dialogue social sectoriel (CDSS), créé en novembre 1999.**

Les partenaires sociaux européens sont, du côté des salariés, UNI-Europa Finance (anciennement Euro-Fiet) et, côté employeurs, trois organisations : la Fédération bancaire européenne (FBE), l'ESBG (*European Saving Banks Group*) et l'EACB (*European Association of Cooperative Banks*). Ces trois organisations représentent les intérêts de leurs membres vis-à-vis des institutions communautaires et n'ont pas de mandat dans le domaine social. Elles ont établi un comité pour les affaires sociales européennes (BCESA, *Banking Committee for European Social Affairs*) composé des organisations qui ont un mandat dans ce domaine. Ce problème du mandat n'a cependant pas été clairement résolu et la FBE agit comme le principal interlocuteur d'UNI-Europa Finance dans le cadre du dialogue social (voir à ce sujet Annette Holm Mikkelsen, « Social Dialogue committee in the banking sector » in ETUI-REHS, 2005, « Sectoral social dialogue », *Transfer*, Special issue on Sectoral Social Dialogue, vol.11, n°3, automne 2005). C'est la Commission européenne qui, à la demande des partenaires sociaux, préside le CDSS.

Depuis les années 1990, le dialogue social de ce secteur a évolué très lentement. Au total, entre 1990 et 2010, seuls six textes conjoints ont été adoptés. Les principaux thèmes sociaux abordés ont été l'organisation du travail (position commune de 1998), l'employabilité et les technologies de l'information (outil de 2001), la formation tout au long de la vie (déclaration de 2003), et la responsabilité sociale des entreprises (recommandation de 2005). À cela s'ajoutent l'adoption d'une étude conjointe sur le phénomène des « non-banques » (outil de 1999), ainsi que le règlement intérieur du CDSS (1999).

La position commune de 1998 est un court texte visant à participer au débat lancé à l'époque par la Commission européenne via son Livre vert sur le « partenariat pour une nouvelle organisation du travail » (COM97/128 final du 16 avril 1997).

Les travaux de 2001 sur l'employabilité ont visé à apporter des éléments de réponses à une série de questions liées à la diffusion des technologies de l'information dans le secteur (effets de cette diffusion sur l'emploi, conséquences sur les salariés travaillant aux guichets, dans les services administratifs et dans les bureaux centraux, politiques de ressources humaines, etc.). Ces travaux visaient aussi — mais, de l'avis même des partenaires sociaux, avec un succès mitigé — à identifier les meilleures pratiques en la matière et de proposer quelques réflexions sur le rôle susceptible d'être joué par les partenaires sociaux à cet égard. S'il a fallu surmonter un certain nombre de difficultés, les résultats de ces négociations sont néanmoins considérés comme représentant un apport important pour le secteur. Ils ont été présentés lors d'une conférence et traduits dans toutes les langues de l'UE afin d'assurer leur diffusion.

La déclaration commune sur la formation tout au long de la vie (2002) est elle aussi considérée par les partenaires sociaux comme une avancée du dialogue social sectoriel. Elle comprend des préconisations sur les niveaux de compétences à l'embauche, les niveaux de qualification, la validation des compétences, la fourniture d'informations, l'emploi et le « recyclage » par la mobilisation des ressources. S'agissant d'une « déclaration », selon les catégories de l'Observatoire social européen, aucune procédure de suivi n'est prévue dans le texte. Toutefois, ce document a été largement diffusé et débattu, principalement lors d'une conférence du dialogue social au cours de laquelle les partenaires sociaux se sont engagés à assurer un suivi du texte au niveau national. Le texte semble avoir été une source d'inspiration pour la négociation collective nationale en Belgique, au Danemark et en Italie, selon Mikkelsen cité plus haut.

Enfin, en 2005, la préparation de la recommandation sur certains aspects de la responsabilité sociale des entreprises a provoqué d'assez importantes tensions au sein du camp patronal. L'ESBG et l'EACB se sont en effet retirées du projet au cours de la réalisation de l'étude, en soulignant que même si le thème de la responsabilité sociale des entreprises leur paraissait important, la définition du concept leur semblait problématique. Ces deux organisations préféraient en outre attendre les résultats des travaux en cours menés au niveau interprofessionnel avant d'entamer des discussions dans le cadre du CDSS. Finalement adoptée en 2005, cette recommandation aborde notamment la question des normes sociales minimales dans le secteur, de la formation, de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, de la communication interne et de l'égalité des chances. Ce texte représente, selon les catégories de l'Observatoire social européen, le premier niveau d'engagement réciproque entre partenaires sociaux, même si la procédure de suivi paraît particulièrement faible.

Signalons encore que les partenaires sociaux ont conduit en 2006 à une étude sur l'impact du changement démographique sur les politiques de gestion des ressources humaines et qu'ils ont mené différents projets dès 1999 afin d'intégrer les nouveaux États membres dans le dialogue social du secteur bancaire. Ces projets visaient à améliorer la connaissance des relations professionnelles et du dialogue social européen par les partenaires sociaux des pays d'Europe centrale et orientale.

La crise financière et bancaire de 2008-2009 et les réductions d'emploi dans le secteur qui lui sont liées ont amené UNI-Europa à revendiquer une amélioration de la transparence et du contrôle du système bancaire. Le contexte de restructurations a également amené les représentants syndicaux à reprendre leurs réflexions sur la formation continue tout au long de la vie, la formation professionnelle et la validation des acquis. En février 2009, la crise a fait l'objet d'une première rencontre dans le cadre du dialogue social, qui a notamment débouché sur la décision de collecter et de partager des informations sur les évolutions de l'emploi dans le secteur. Contrairement à d'autres secteurs, cette crise, pourtant située au cœur de l'industrie financière, n'a pas donné lieu à l'adoption de textes conjoints dans le cadre du dialogue social européen.

## RÉSULTATS

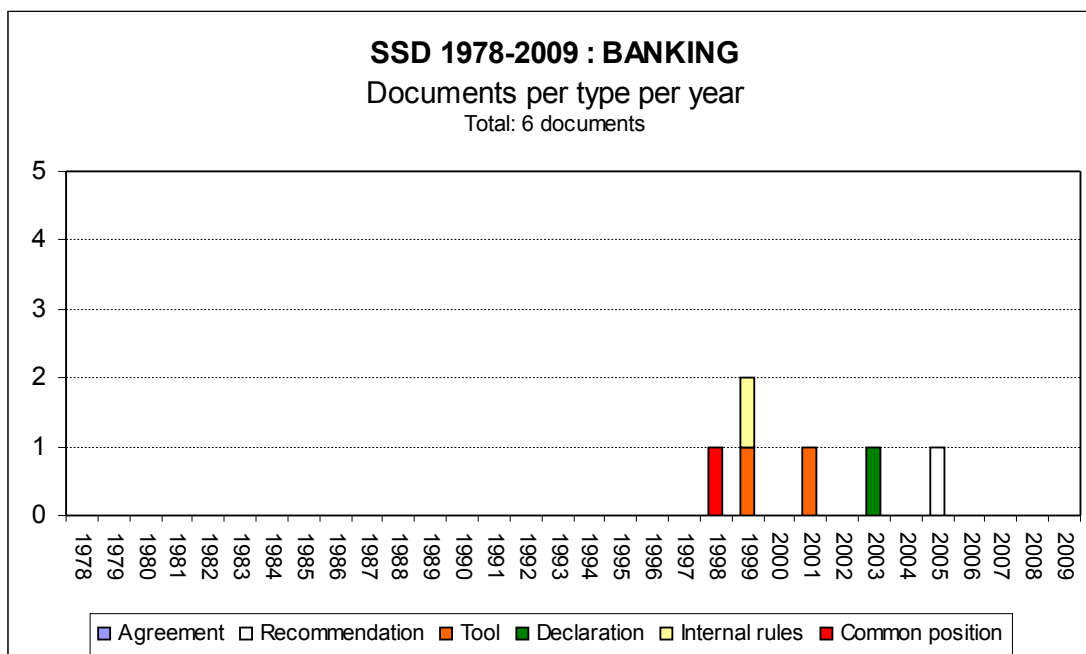
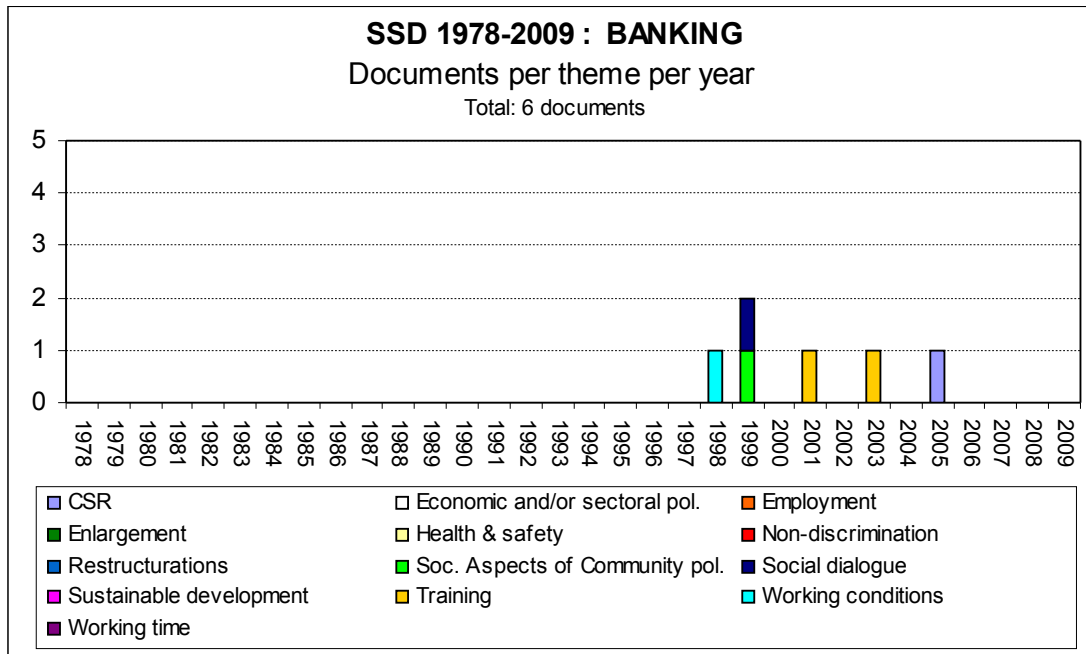
Le secteur bancaire européen pratique un dialogue social européen depuis 1990, d'abord de manière informelle (1990-1999), puis, depuis lors, de manière formelle au sein d'un CDSS. Sur ces vingt années, seuls six textes conjoints ont été adoptés, et cela sur la période 1998-2005. Sur ces six textes, un seul représente le premier niveau de l'engagement réciproque : la recommandation de 2005 sur la responsabilité sociale des entreprises, dont les procédures de suivi peuvent paraître particulièrement faibles.

Comparé à d'autres secteurs, le dialogue social du secteur bancaire paraît donc difficile et lent à mettre en œuvre. Les thématiques abordées concernent essentiellement l'organisation du travail, l'employabilité, la formation professionnelle et, plus difficilement, la responsabilité sociale des entreprises. Contrairement à d'autres secteurs, la crise financière de 2008-2009 ne semble pas, à ce jour, avoir eu pour effet de renforcer et développer les discussions et négociations entre partenaires sociaux européens.

D'une manière générale, il semble que le dialogue social européen soit toujours à la recherche d'un moteur propre au niveau européen. Les partenaires sociaux s'accordent sur l'idée qu'il n'est pas souhaitable qu'une négociation collective européenne remplace la négociation collective nationale. Comme le souligne A. Holm Mikkelsen, l'un des principaux défis consiste dans ce contexte à conduire, dans le cadre du dialogue social sectoriel, des activités pertinentes pour les acteurs nationaux des relations professionnelles. Employeurs et syndicats semblent être tiraillés entre leur volonté de fournir un travail de qualité utile aux partenaires sociaux nationaux et leur crainte de remettre en cause des résultats du dialogue social national ou local.

# TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Banque » a donné lieu, depuis 1998, à l'adoption de 6 textes conjoints.



Date	Titre	Thème	Type	Destinataires
18/05/2005	Employment & Social Affairs in the European Banking Sector: Some Aspects Related to CSR	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Organisations nationales
31/03/2003	Déclaration commune des partenaires sociaux européens du secteur bancaire sur la formation tout au long de la vie dans le secteur bancaire	Formation	Déclaration	Partenaires sociaux européens
14/06/2001	Employabilité liée aux technologies de l'information dans le secteur bancaire européen	Formation	Outil	Organisations nationales
19/11/1999	Règlement d'ordre intérieur du Comité de dialogue social dans le secteur bancaire	Dialogue social	Règlement intérieur	Partenaires sociaux européens
18/11/1999	Les nouvelles banques en Europe. Le phénomène des "non-banques"- Conférence, 18 novembre 1999, Bruxelles. Conclusions communes des partenaires sociaux européens du secteur bancaire	Aspects sociaux des politiques communautaires	Outil	Partenaires sociaux européens
13/10/1998	Projet de déclaration commune sur le livre vert de la Commission européenne sur le "Partenariat pour une nouvelle organisation du travail" COM(97)128 final du 16 avril 1997	Conditions de travail	Position commune	Institutions européennes